

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PAGE

MANQUANTE

dans une même espèce animale, dans une même race, les sujets n'exigent pas tous les mêmes quantités d'eau, les uns en demandent plus, les autres moins : on exprime cette différence, dans la conversation ordinaire, en disant que tel animal est plus buveur que tel autre. Enfin, le même individu ne demande pas toujours la même quantité d'eau, la vache pendant sa lactation, par exemple, boit plus que lorsqu'elle est tarie.

Il n'est donc pas facile de se servir des chiffres de Pabst puisqu'ils sont exposés à tant de variations. Mais, en supposant même qu'ils fussent exacts et acceptables dans la pratique, leur application n'en serait toujours que très-restreinte ; car il faut d'abord déterminer la quantité d'eau contenue dans les aliments et suppléer ensuite à ce qui manque s'il y a lieu. C'est-à-dire que si l'on trouvait dans les aliments des bêtes à cornes 2 d'eau pour 1 de matière de solide, il faudra ajouter 3 d'eau.

Mais quel est le cultivateur qui aura la patience et le temps de se livrer à ces recherches ? Il vaut donc bien mieux laisser de côté ces chiffres pour adopter des données plus pratiques. Parmi ces données la plus exacte est celle que nous trouvons énoncée dans un article de M. L. Moll :

Jamais la nourriture ne doit être à tel point aqueuse, que l'animal n'éprouve plus le besoin de boire.

Le bétail doit recevoir une alimentation régulière, dans sa quantité, dans sa qualité et sa nature. Cependant, il n'est pas possible, dans la pratique, de toujours distribuer la même alimentation, alors, il faut diminuer autant que possible les inconvénients des changements dans la nature des aliments par des *transitions graduelles*. Si, par exemple, on veut faire passer le bétail de la nourriture sèche de l'étable à la nourriture verte du pâturage, il faut l'habituer peu à peu à cette dernière, en l'augmentant graduellement et diminuant dans la même proportion la nourriture sèche. Ainsi, pendant quelque temps, on donnera un quart de nourriture verte et trois quarts de nourriture sèche, puis on donnera ces deux nourritures en proportions égales, ou moitié de l'une et moitié de l'autre, puis, plus tard, on pourra distribuer trois quarts d'aliments verts et un quart seulement d'aliments secs ; après quoi l'alimentation pourra se composer exclusivement de nourriture verte. Le même soin doit être apporté lorsqu'on fait passer les animaux de la nourriture verte à la nourriture sèche et même l'hiver lorsqu'on trouve bon de remplacer une partie de la nourriture sèche par des aliments aqueux.

La principale raison qui rend cette gradation nécessaire, c'est que par là, on évite de nombreux accidents tels que diarrhée, indigestion, accidents très-fréquents dans la pratique ordinaire, parce qu'en général les cultivateurs ne traitent pas leurs bestiaux avec les soins convenables.

Mais pour parvenir à effectuer ces transitions graduelles, on comprend qu'il est d'absolue nécessité de régler des rations de manière que l'alimentation soit toujours également riche et abondante. La meilleure manière d'arriver à cette régularité désirable est de peser ou de mesurer les aliments. Cependant nous comprenons parfaitement que ces pesées et ces mesurages faits avant chaque repas doivent être une opération longue et fastidieuse ; alors on peut sans inconvénient faire des pesées d'essai afin de déterminer les volumes nécessaires de chaque aliment qu'on prend ensuite pour unité de mesure, au moins pour un certain nombre de jours.

On obtient ainsi une uniformité dans l'alimentation qui réunit les trois grands avantages suivants : facilité de faire passer, sans danger, les animaux d'une nourriture à une autre ; faculté de distribuer constamment la même quantité d'aliments ; et possibilité de se rendre parfaitement compte de la quantité de fourrage consommée et par conséquent de celle

qui reste intacte, c'est donc, pour cette raison, un moyen de contrôle important et qui permet au cultivateur de fixer la distribution des aliments et le nombre d'animaux qu'il doit garder suivant sa richesse en fourrages.

Les heures des repas doivent aussi être l'objet de l'attention du cultivateur. Partant de ce principe que ce n'est pas la nourriture que les bestiaux mangent qui leur profite, mais plutôt celle qu'ils digèrent, les heures des repas devront être réglées de manière qu'ils aient tout le temps nécessaire pour digérer tout ce qu'ils ont absorbé avant de recevoir une nouvelle provision de nourriture. D'un autre côté, il ne faut pas que les repas soient trop éloignés les uns des autres, parce qu'alors les animaux s'affaibliraient, s'agiteraient, ne profiteraient plus aussi bien des aliments absorbés et surtout se jetteraient avec avidité sur la nourriture donnée au repas suivant, la mâcheraient incomplètement, ne pourraient l'élaborer en entier, et une grande partie des principes nutritifs passeraient intacts dans les déjections, ce qui est autant de perdu ; sans compter qu'on expose les bestiaux à de fréquentes indigestions qui nuisent toujours à leur santé et à l'abondance de leur production.

Tous les animaux ne digèrent pas également vite les aliments qu'ils absorbent, parmi les animaux de la ferme, ce sont les ruminants, bêtes-à-cornes et moutons qui digèrent le plus lentement ; tandis que chez les pores la digestion se fait avec une extrême rapidité, les chevaux tiennent le milieu entre les deux premières catégories.

Suivant cette donnée, on peut assurer que les bêtes-à-cornes et les moutons peuvent, sans souffrir, ne recevoir que deux repas par jour, pourvu que les heures soient bien choisies, échelonnées convenablement et que la durée des repas soit d'au moins deux heures pour les bêtes-à-cornes à l'engrais et un peu moins pour les autres sujets de la même espèce. Pour les chevaux, il faut au moins trois repas. Les pores et surtout les pores à l'engrais sont plus exigeants, leur appareil digestif possède une activité qui n'est égalée par aucune des autres espèces domestiques, en conséquence leurs repas doivent être plus rapprochés, mais comme leur estomac est d'une faible capacité, le volume de la nourriture devra être moindre. En général, on trouve très-avantageux de leur donner cinq repas par jour.

REVUE DE LA SEMAINE

Si l'intérêt privé, lorsqu'il n'est pas contenu dans de justes limites, exerce une si funeste influence sur les esprits et les jette dans le modérantisme, que ne doivent pas faire les intérêts politiques ? Examinons cela un peu, et considérons ce qui se passe de nos jours dans la plupart des pays civilisés qui jouissent de ce qu'on nomme, avec tant d'emphase, les libertés constitutionnelles. Là, sous le régime introduit par ces fameuses libertés, les hauts fonctionnaires publics ne peuvent se maintenir en position qu'avec l'appui d'une majorité. Indubitablement, leur grande préoccupation, leur principale affaire, on peut dire, ne saurait être autre que de conserver cette majorité, de la rendre chaque jour plus forte, s'il est possible. Mais ce n'est pas besogne facile, car parmi ceux que l'on tient à s'attacher, et on y tient fortement puisque c'est une question de vie ou de mort, peu sont d'accord en fait de principes. Les uns nient ce que les autres avancent, affirment et soutiennent, et ceux-ci abhorrent ce que ceux-là respectent et chérissent. On se dit qu'il faut pourtant rallier sous un même drapeau tant d'éléments divers. Or, comment y parviendra-t-on ? Par des concessions. Pour satisfaire les uns, on consentira à faire fléchir certains principes, à les interpréter d'une façon plus que bénigne, à les taire même ; pour contenter les autres, on souf-

frira que l'erreur usurpe la place de la vérité et on lui en reconnaîtra tous les droits.

C'est ainsi que la vérité sociale et religieuse se trouve amoindrie, sacrifiée, et l'on n'a pas honte de qualifier de profonds et de très-habiles les hommes politiques qui se permettent d'agir ainsi pour aplanir les difficultés qui leur font obstacle. Il se rencontre même des catholiques, réputés sincères et fervents, tels que M. de Montalembert, de Falloux, de Broglie, les littérateurs du *Correspondant* et du *Français*, qui applaudissent à ces prétendues habiletés politiques et qui n'admettent pas qu'on puisse toujours les contrecarrer. Si parfois ils laissent échapper un cri de douleur, ils le font avec de tels ménagements qu'on comprend de suite qu'il ne faut pas en tenir compte; leurs réclamations n'ont guère d'autre but que de sauver les apparences; ils ne veulent pas se compromettre d'une part, et de l'autre, ils veulent se mettre en demeure de poursuivre dans la voie des concessions sans être trop fortement inquiétés.

En politique plus qu'ailleurs, on se donne le tourment de plaire à tout le monde, parce qu'on a besoin de tout le monde. Et jusqu'où ne va-t-on pas pour se rendre agréable et recruter des partisans? On étudie soigneusement toutes les mauvaises passions qui agitent les multitudes, non plus comme autrefois dans le but de leur imposer un frein salutaire, mais afin de leur donner un aliment qui les amuse et les satisfasse. Le grand talent, le grand art est de savoir les exploiter. Et pour justifier une pareille conduite, on déclare surannés, vu les aspirations des sociétés modernes, les principes immuables que respectaient autrefois les gouvernements; on invoque mille prétextes et l'on érige en axiômes les maximes les plus fausses et les plus immorales, qu'on déguise jusqu'au point de leur faire prendre une apparence d'honnêteté et même de vérité.

Afin de plaire autant que possible à tout le monde et de se ménager en tous les endroits des appuis dont on peut à tout moment avoir besoin, on respecte d'abord certaines vérités, celles principalement qu'on regarde comme moins gênantes pour les passions; mais, en revanche, on consacre l'indifférentisme en religion en émettant le principe que la véritable liberté exige que tous les cultes soient également protégés; la licence la plus effrénée dans les discours et les écrits, sous le nom de liberté de penser et de liberté de la presse; le vol, par des lois qui permettent de blesser impunément la justice dans les transactions et qui autorisent l'usure ou au moins lui laissent un vaste champ où elle peut s'exercer; l'immoralité, par une législation sur le mariage en opposition avec la doctrine catholique; par l'institution du mariage civil et la reconnaissance du pouvoir de divorcer; l'impiété enfin, en proclamant que toute loi est juste par cela même qu'elle est l'expression de la majorité et que la religion n'a rien à voir dans la politique.

S'appuyant donc sur tous les mauvais instincts qui grouillent au sein des masses, et le grand art étant de savoir les exploiter, on ne peut faire autrement que de subordonner aujourd'hui en politique les intérêts de Dieu aux vils intérêts de ce monde périssable, à ses cupidités. On ne reconnaît plus pour fin de la société politique que le bien-être, la richesse, le plaisir, tandis que cette fin, qui ne change pas parce qu'on la méconnaît, ne saurait être autre que l'acquisition de la vertu, non dans un but temporel, mais dans un but éternel et divin.

La fin de toute société, de tout gouvernement par conséquent, est la même que celle des individus. Or, si l'on demande à un chrétien pourquoi Dieu l'a créé et mis au monde, il répondra: Pour le connaître, l'aimer, le servir, et, par ce moyen, arriver à la vie éternelle, qui est ma fin. Interrogée sur le même point, toute société doit faire la même réponse, et

raisonnablement elle ne peut en faire d'autre. Si donc l'homme est fait pour vivre de la vérité, la société doit en favoriser la diffusion, la protéger, déclarer la guerre à l'erreur, tolérer les abus qu'elle fait naître, si le malheur des temps l'exige, mais ne jamais lui reconnaître de droits; si l'homme doit pratiquer la vertu, c'est-à-dire réprimer les appétits de la nature corrompue et faire ici-bas les actes qui le transformeront en une image vivante de l'Homme-Dieu, la société doit mettre des entraves à la liberté du mal et aplanir les voies de la justice; si l'homme enfin doit obéir à l'Eglise et ne peut arriver au port de la bienheureuse éternité qu'en se faisant l'enfant soumis de cette mère sainte, la société doit à son tour faire respecter ses lois, ne rien entreprendre contre ses droits, lui prêter l'appui de son bras et mettre à son service la puissance dont elle est la dépositaire. En un mot, honorer et respecter Dieu, le faire honorer et respecter, n'user de son pouvoir, ne promulguer des lois que pour seconder la sainte Eglise du Christ dans la mission qu'elle a de faire connaître la vérité, de promouvoir le bien, de réprimer le mal et de s'opposer à l'erreur, tels sont les moyens que la société doit employer pour parvenir au but qu'elle est destinée à atteindre, et il ne lui est pas plus possible de répudier ces moyens qu'il ne lui est possible de renoncer à la fin pour laquelle elle existe.

C'est donc en vain que les politiques et les prudents du siècle méditent et combinent les plans les mieux ourdis en apparence; s'ils ne tiennent pas compte dans leurs spéculations des intérêts de Dieu et de sa gloire, tout ce qu'ils auront conquis de plus vaste et de plus grandiose sera réduit à néant par le moindre choc qui viendra le heurter d'aventure; c'est donc en vain qu'on promulguera règlements sur règlements, lois sur lois; si ces règlements et ces lois contredisent les préceptes de Dieu et de l'Eglise, ils ne seront que de nouveaux principes dissolvants introduits dans le corps social, lesquels ne feront que rendre sa ruine plus prochaine, plus immédiate; c'est donc en vain qu'on voudra éliminer Dieu, l'Eglise et ses ministres des affaires de ce monde; comme ils doivent nécessairement y jouer le plus grand rôle et même dominer tout, eu les mettant à l'écart on marchera à l'aveugle, et les voies que l'on suivra seront celles qui conduisent aux profondeurs de l'abîme.

En résumé, si la société veut être véritablement heureuse et parvenir au but qu'elle a à atteindre, elle doit s'attacher fortement à l'Eglise, et se faire, pour ainsi dire, traîner à la remorque par la barque du pêcheur. Il n'y aura pas alors pour elle de naufrage possible; elle arrivera certainement au port et chantera comme les enfants d'Israël, après le passage de la Mer Rouge: "Votre droite, Seigneur, s'est glorifiée dans la force qu'elle a déployée; elle a frappé l'ennemi; vos adversaires se sont évanouis devant vous, écrasés sous le poids de votre gloire." Que les gouvernements cessent donc de faire converger tous leurs efforts vers un seul point: le bien-être, le progrès matériel, le plaisir. Les sociétés chrétiennes ne doivent pas sentir cette faim des jouissances coupables qui tourmentait les sociétés païennes. Le pain qu'elles doivent désirer, qui seul a la vertu de les rendre pleines de vigueur, qui les maintiendra dans un état constant de jeunesse et de beauté, c'est la parole sortie de la bouche de Dieu, c'est la Vérité. Voilà le pain vraiment substantiel que Dieu veut donner aux sociétés régénérées par la croix.

Le parlement fédéral continue toujours ses séances. Les mesures les plus importantes dont on s'est occupé, en ces derniers temps sont les projets de lois relatifs aux banques, au recensement et à la réforme électorale.

Une lettre de St. Boniface, Rivière-Rouge, datée du 23 février, nous apprend que l'horizon politique commence à s'éclaircir dans le Nord-Ouest. La paix est enfin rétablie et trois

délégués sont en route pour le Canada afin de s'entendre avec le gouvernement canadien sur les conditions de l'entrée de la Rivière-Rouge dans la confédération.

M. J. B. Morissette, zouave pontifical canadien, tombé à Tivoli sous le fer de plusieurs assassins qui l'ont laissé pour mort, écrit le 11 mars à sa famille qu'il est hors de danger, qu'il regarde sa guérison comme miraculeuse, et qu'il espère revoir le Canada dans le cours du mois de mai.

Quelques jours avant sa mort, M. le comte de Montalembert disait dans une lettre à un ami : " Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infailibilité personnelle et séparée du Pape, telle qu'on veut nous l'imposer. " Un peu plus loin, il ajoute que les ultramontains " immolent la justice et la vérité, la raison et l'histoire en holocauste à l'idole qu'il se sont érigée au Vatican. " Vers la fin de sa lettre il dit encore : " Je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide (M. Gratry) qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'imposture et de servilité où nous risquons d'être engloutis. " Pauvre M. de Montalembert ! Ces quelques lignes prouvent qu'il a bien fait de mourir.

Société de colonisation No. 1, de Témiscouata

A une assemblée générale et spéciale de tous les membres et directeurs de la société de Colonisation No. 1 pour la division électorale de Témiscouata, tenue en la sacristie de la paroisse des Trois-Pistoles, jeudi, le dix-septième jour de mars, mil huit cent soixante et dix, dûment convoquée sur la requête du Président, à laquelle assemblée étaient présents : Révd. M. J. B. Gagnon, Président honoraire ; Thomas P. Pelletier, écrivain, Président actif ; Révd. M. J. O. Drapeau, Vice-Président, Jules Dumais, écrivain, Napoléon Rioux, écrivain, George Aubut, écrivain, MM. Siméon Côté, Maximin L'arrivée, Majorie Belanger et Louis Sirot, membres du conseil d'administration de la dite société.

Après quelques explications données sur le but de l'assemblée et les mesures à prendre pour la meilleure administration de la dite société, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées :

Sur motion proposée par le Révd. M. J. O. Drapeau, secondé par Napoléon Rioux, écrivain, et résolu :

Que le *minimum* de la souscription à être payée annuellement pendant trois ans, par chacun des souscripteurs de la dite société, sera de deux piastres courant, et que personne ne pourra entrer en la dite société ou continuer à en faire partie avec une souscription au-dessous, et que tous les privilèges accordés aux personnes qui ont souscrit et souscriront une somme au-dessus du *minimum* ci-dessus fixé, seront pareillement attribués à celles qui ont souscrit et ne souscriront qu'une somme analogue à icelui.

Sur motion proposée par M. Maximin L'arrivée, secondé par M. Simon Côté, et résolu :

Que toutes les personnes qui n'ont pas encore payé le montant de leurs souscriptions pour l'année courante, devront le faire entre les mains du Secrétaire-Trésorier, d'hui au premier avril prochain.

Sur motion proposée par George Aubut, écrivain, secondé par M. Majorie Belanger, et résolu :

Qu'un comité composé des personnes suivantes soit formé aux fins de faire gratuitement, une visite et exploration sur les terres de la couronne pour le choix d'un terrain pour y faire des opérations suivant les dispositions de la loi de Colonisation, savoir :

Le Révd. M. J. B. Gagnon, Révd. J. O. Drapeau, Mes-

sieurs Simon Côté, Pierre Roy, Martial Belzile, Louis Sirot, Vital Rioux, David Pelletier et Celestin Rioux.

Lesquels devront d'hui au vingt de juin prochain, faire à ce conseil, rapport par écrit de leurs explorations.

Sur motion proposée par le Révd. M. J. B. Gagnon, secondé par Jules Dumais, écrivain, et résolu :

Que dans l'intérêt des sociétés de Colonisation le Gouvernement de cette Province fasse le plus tôt possible l'ouverture du chemin Taché depuis la ligne Est du canton Demers, en descendant jusqu'à la ligne Est du Township Raudot, et que le chemin Bégon soit continué presque dans le dit Township Raudot qui doit être le lieu des opérations de notre dite société ; et que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Commissaire des Travaux Publics et d'agriculture, afin d'attirer particulièrement et spécialement son attention sur icelle.

Sur motion proposée par Napoléon Rioux, écrivain, secondé par M. Maximin L'arrivée, et résolu :

Que le montant du cautionnement du Secrétaire-Trésorier soit fixé à quatre cents piastres courant.

Sur motion proposée par le Révd. J. B. Gagnon, secondé par le Révd. J. O. Drapeau, et résolu :

Que le dit Secrétaire-Trésorier transmette au *Journal de Québec*, à la *Voie du Golfe*, et à la *Gazette des Campagnes*, copie du présent règlement pour être publié.

(Signé) THOMAS P. PELLETIER,

Président.

(Attesté) J. M. MICHAUD,

Secrétaire-Trésorier.

Trois-Pistoles, 17 Mars 1870.

Sucre d'érable

Voilà le temps des sucres qui va commencer bientôt ; chacun parle dans son foyer de cette saison du printemps longtemps attendue de tous et surtout dans nos campagnes de ceux qui font le sucre d'érable. Dans l'espoir d'être utile à ces derniers, je me permets de leur faire connaître ma manière de faire du beau sucre, acquise par plusieurs années d'expérience. On voudra bien me pardonner certains détails qui peut-être auraient dû être omis.

1o. *De l'entaille des érables.* Entailler une érable à une certaine hauteur ou au bas c'est indifférent, elle coulera tout aussi bien ; mais il faut éviter d'entailler dans les endroits vicieux ou dans les anciennes coupes recouvertes, car l'eau qui en sortira ne sera pas aussi belle et ternira le sucre.

2o. *Des chalumeaux ou coulisses.* Les chalumeaux ou coulisses doivent être nettoyés afin de faire disparaître surtout la sève du printemps précédent ; les coulisses en fer blanc pour ceux qui ont des chaudières seraient préférables.

3o. *Vaisseaux pour recevoir l'eau d'érable.* Les meilleurs vaisseaux sont les petites chaudières en fer blanc ; on doit éviter d'avoir des vaisseaux ou tonnes qui ont servi à la mélasse ou au sirop, les meilleurs sont ceux qui ont servi aux boissons fortes ; ne pas employer le peu d'eau au fond de ces vaisseaux dans laquelle il y a du marc.

Ceux qui n'ont point de chaudière de fer blanc devraient laver leurs auges en les plaçant en déclivité le long des arbres la gueule en dehors, pour recevoir la pluie du printemps ; tous les auges neufs devraient être placés dans un même arrondissement pour pouvoir mettre l'eau de ces auges à part, ce qui fera du plus beau sucre.

4o. *Précautions pour faire réduire l'eau d'érable.* Dans la paroisse de Contre-Cœur et dans les paroisses environnantes, pour faire du beau sucre, on se sert de grandes chébrites, à la

place des chaudrons pour faire réduire l'eau, ces lèche-frites sont en tôle galvanisée et contiennent de dix à vingt-cinq seaux d'eau; il serait préférable de mettre des *champlures* à ces lèche-frites pour couler le sirop; par ce moyen on ne brouille pas le réduit et les saletés restent au fond des lèche-frites.

Ces lèche-frites sont placées au nombre de deux ou trois sur des fourneaux en briques ou en terre, de manière que le feu ne chauffe que le dessous. Ceux qui n'ont que des chaudrons peuvent aussi faire du beau sucre en les plaçant sur de semblables fourneaux qui économisent beaucoup de bois, de manière aussi que le feu ne porte que dessous; à la fin du réduit, modérer les feux pour empêcher de griller le sirop en montant et descendant les chaudrons, avant de couler, mettre dans le sirop un blanc d'œuf battu dans un demiard d'eau d'érable et ne pas couler trop épais.

40. *Cuisson du sucre.* Frotter le tour du chaudron avec du lard et l'essuyer ensuite, pour empêcher de griller le sucre en gonflant; faire un feu assez fort et l'entretenir ainsi jusque vers la fin où le sucre pourra être fini avec le braisier, si le sirop, vers la fin, bouille trop épais, mettez-y un petit morceau de beurre qui aura l'effet de l'éclaircir. Pour connaître si le sucre est bien cuit, plongez-y une pelotte de neige et si le sirop colle après, casse comme la ritre en frappant dessus, lirez alors le chaudron et placez-le sur la terre.

C'est à partir du temps que le sucre est tiré qu'il faut prêter le plus d'attention, car c'est la partie la plus difficile et la plus délicate: on ne doit pas brasser le sucre. C'est pendant ce temps-là qu'il prend sa couleur et que le sirop achève de cuire tout doucement; lorsqu'on s'aperçoit qu'il prend en grains au fond il faut alors bien le mêler sans brasser longtemps, afin que le sirop qui reste encore puisse se mêler au sucre en grains; en refroidissant on le voit prendre graduellement une plus belle couleur; avant de le mettre dans les moules, le mêler encore en tournant le tour du chaudron et en l'entretenant tout doucement pour qu'il fasse du grain partout également, en portant beaucoup d'attention. Il ne faut pas le mettre trop froid dans les moules lesquels, s'ils sont petits, font paraître le sucre plus beau, on ne doit pas laisser trop longtemps dans les moules, car il blanchirait.

Ceux qui ont de grosses sucreries peuvent tout aussi bien faire tout leur sucre beau, en ayant des chaudières et des lèche-frites. Il y a des personnes qui se servent de petites lèche-frites emboîtées dans les fourneaux pour faire le sucre et réussissent bien.

Depuis quelques années il se vend, dans Contre-Cœur, cinq à six mille livres de beau sucre par année, à vingt sous, un chelin et trente sous la livre, et ce sucre très-recherché a atteint ce prix depuis que l'on fait usage de chaudières et lèche-frites.

SUCRIER.

Contre-cœur, 10 mars 1870.

Travaux du mois d'avril

C'est pendant ce mois que le cultivateur engage les ouvriers qui doivent l'aider dans sa culture. Le choix qu'il en fera doit être soumis à de nombreuses considérations.

Les principales qualités d'un employé sont la moralité, l'habileté, l'activité, la douceur envers les animaux. Dans une culture, la surveillance, quelque active qu'elle soit, n'est jamais suffisante et ne saurait empêcher les pertes de temps et même certains détournements de la part d'employés peu scrupuleux. L'honnêteté est donc une des premières qualités que doit posséder un ouvrier.

La douceur envers les animaux ne saurait être trop recommandée, et cette qualité est si importante que le maître ne devra pas tarder à renvoyer un domestique brutal, quelles que soient d'ailleurs ses qualités. Un ouvrier brutal et négligent peut, en un

instant, faire éprouver au maître des pertes énormes.

Quant au salaire, nous ne prétendons pas donner ici des règles qui doivent le fixer, mais nous ferons remarquer qu'un paresseux est toujours trop payé, car il fait peu et mal. Dans certaines exploitations, on croit gagner beaucoup en économisant sur la nourriture et les gages; cependant il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que le travail y revient plus cher que partout ailleurs.

Dans la fixation du salaire pour toute l'année, il est très-avantageux de répartir inégalement la somme convenue sur tous les mois de l'année. Ainsi, on pourra convenir que la moitié du salaire annuel sera divisée également entre mai, juin, août, septembre et octobre, et l'autre moitié sur les sept mois qui restent.

Dans presque toutes nos paroisses, la prise de possession d'une ferme a ordinairement lieu vers la fin de ce mois. Il n'y a pas d'époque plus mal choisie et il est étonnant que cette coutume se soit conservée jusqu'à nos jours. Le fermier entrant n'a pu faire ses labours d'automne, n'a rien pu préparer pour les travaux qui vont commencer, et ses intérêts aussi bien que ceux du propriétaire, en souffriront beaucoup.

Pour une grande partie du Canada, c'est en avril que commencent les grands travaux de culture.

Les opérations que l'on exécute maintenant sont donc les dernières qui précèdent immédiatement les semailles; en outre, on ne peut plus compter sur l'effet des gelées pour corriger ce qu'elles pourraient avoir de défectueux; les opérations actuelles appellent donc toute l'attention et la surveillance du cultivateur, surtout si les terres sont d'un façonnement difficile. Aucune pièce de terre ne devra être travaillée en temps inopportun, c'est-à-dire lorsque le sol n'est pas convenablement préparé. En travaillant ses terres lorsque les circonstances ne le permettent pas, on s'expose à les gâter même pour longtemps.—J. D. S.

(à continuer.)

Petite chronique agricole

Le printemps est enfin arrivé. Le ciel est pur et le soleil répand à flots sa lumière. La neige commence à ressentir son influence, et si ce n'était les fréquents vents de nord est auxquels nous sommes si souvent exposés, elle disparaîtrait vite du milieu de nos champs.

Le rossignol est arrivé depuis une huitaine de jours.

Nos sucriers sont partis pour le bois. Ils sont maintenant à leur besogne. Quoiqu'en retard d'une dizaine de jours sur les années dernières, nous aimons à croire cependant que la saison leur sera favorable.

A propos de sucre nouveau, un journal nous disait la semaine dernière qu'il avait déjà fait apparition sur les marchés de Québec. Ce sucre n'a pas dû se faire dans nos cantons.

Malgré le beau temps, les chars de Lévis n'ont pu descendre depuis la dernière tempête de neige. Cette fois M. l'inspecteur des postes a pris les moyens nécessaires pour nous faire parvenir la maille régulièrement. C'est une amélioration que nous nous empressons de signaler et dont nous lui sommes très-redevables.

Les voitures d'été circulaient dans les rues de Montréal au 31 mars. Que nous sommes éloignés de cette heureuse époque!

On a déjà commencé les préparatifs pour la saison de navigation que l'on attend très à bonne heure ce printemps. Des échafaudages s'élèvent autour du Québec et du Montréal; un régiment de peintres et d'ouvriers assiègent la flotte de vapeurs stationnée ici, et sous leurs mains actives l'on voit déjà ces prisonniers des glaces reprendre peu à peu leur allure primitive, et leur teinte de jeunesse que les travaux de la saison dernière leur avaient enlevée.—(ECHO DU RICHELIEU.)

RECETTES

Moyen simple et parfait de guérir une brûlure.

Prenez de l'essence de menthe poivrée (*peppermint*) et du *whisky* dans la proportion de trois parties de *whisky* et une de *peppermint*, imbitez un morceau de toile avec le mélange et appliquez-le sur la brûlure, vous ressentirez un soulagement instantané. Un mélange de *peppermint* et d'huile douce appliqué avec un morceau de coton, agit aussi très-bien. On devrait tou-

jours avoir ces matières sous la main, afin de pouvoir les employer aussitôt que l'accident arrive.

Moyen de guérir les cors aux pieds

Prenez une once de vert-de-gris, deux onces de cire d'abeilles, deux onces d'ammoniaque, faites fondre ensemble les deux dernières substances, laissez refroidir; mais avant que la matière soit tout-à-fait froide ajoutez le vert-de-gris. Vous aurez ainsi une espèce d'onguent que vous étendrez sur de petits morceaux de linge et que vous appliquerez sur le cor après l'avoir préalablement coupé. Ce remède a guéri les cors les plus invétérés.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

SECONDE PARTIE

IV

Où les projets de Rodolphe Mortagno commencent à se dessiner

Lorsque nous avons quitté Rodolphe Mortagne, il regagnait, à cheval, son vieux manoir, dont il ne restait plus guère qu'une tour habitable.

La nuit était très-avancée; mais la lune brillait dans le ciel, et ses rayons argentés répandaient sur les bois une lumière mélancolique.

Rodolphe allait bon train, comme s'il eût voulu, par la rapidité de sa course, bannir ses pensées. Mais l'esprit de l'homme est plus agile que le galop d'un cheval.

Malgré lui, des réflexions s'échappaient, entrecoupées, de ses lèvres.

— Jaguarita! murmurerait-il, réellement, voilà un nom bien choisi pour une femme qui possède la grâce et la beauté de la panthère, et qui en a aussi les griffes!

Et s'arrêta, un instant; et, quand il recommença à parler, sa voix avait perdu un peu de son amertume.

— Que son cœur soit ce qu'il voudra, il m'appartient, il est à moi. Pauvre Jaguarita!

Il y eut une autre pause, puis un autre flux de paroles passionnées.

— J'ai été fou, pire que fou. J'ai été insensé d'amener avec moi cette fille en Europe et de permettre à ses fiers et indomptables instincts de nourrir l'espoir chimérique qu'elle pût jamais, parce qu'elle est fille d'un roi, lier son existence à la mienne. C'est la ce qu'elle rêve, pourtant, et avec cette pensée que je lui ai laissée sottement concevoir, elle me témoigne le dévouement d'une esclave. Elle ne voit devant elle qu'une éternité de bonheur. Mais vienne le réveil, et aussitôt sa nature vengeresse, prendra le dessus. Confiante et dévouée à l'homme qui l'a vue, elle mourrait, oui elle mourrait le sourire sur les lèvres, rien que pour m'épargner un battement de cœur. Mais si elle soupçonnait seulement que ce cœur appartient à une autre, elle plongerait ses mains dans ma poitrine pour l'arracher.

Il frissonna à cette peinture que lui représentait son imagination.

— Bah! reprit-il, est-il possible que Rodolphe Mortagne, qui a échappé à des milliers de dangers, se laisse effrayer par une femme, et par le souvenir d'une prophétie stupide? Que disait-elle donc cette vieille chanson que nous jetèrent les Javanais, au moment où notre bateau fuyait leur rivage? Oui, je me rappelle....

— Tu as ravi au démon sa proie. Tu as enlevé la victime des fils de Daho, me criaient-ils; mais la panthère de Java, se retournera contre toi, et celle que tu as sauvée causera ta mort.

Au moment où Mortagne achevait ses dernières paroles, un homme qui se tenait caché dans l'ombre projeta par les arbres s'élança au milieu de la route.

Cet homme, par un mouvement adroit et rapide, mit la main sur la bride du cheval.

Le cheval s'arrêta aussi court que s'il avait rencontré en face de lui un rempart de pierre.

Les rayons de la lune tombaient en plein sur le visage de l'Indien. A son visage il était facile de voir qu'il était Asiatique; à

ses yeux qui brillaient comme deux charbons ardents, à ses lèvres minces, à son teint bronzé, et à ses traits beaux et presque efféminés, il était aisé de reconnaître qu'il était originaire de la Malaisie ou de l'une des nombreuses îles de l'Archipel.

Il était vêtu d'un habit de toile blanche, et portait un petit turban de même étoffe. Ce costume, au milieu de la nuit, lui donnait l'apparence d'un spectre.

Il éleva les deux mains au-dessus de sa tête, en signe de respectueuse salutation.

— C'est toi, Kalu? dit Rodolphe, qui, moins effrayé que son cheval, avait reconnu l'Indien, son serviteur favori. Que diable t'a-t-il pris de te jeter sur moi de cette manière? Si j'avais été moins solide sur ma selle, tu aurais pu me faire casser le cou.

L'Indien s'inclina si bas que son maître ne put voir l'éclair de cruaeté qui brilla un moment dans ses yeux.

— Si c'est ton goût de courir ainsi, la nuit, tu feras bien, au moins, de choisir un autre costume. Autrement les paysans auraient l'imbécillité de te prendre pour un revenant, et il pourrait t'en arriver mal. Nous ne sommes plus à Java, je te prie de t'en souvenir.

Mortagne fit sentir l'épouvané à son cheval, qui repartit, mais à un trot plus doux, de manière que le Javanais pût le suivre, sans de trop grands efforts apparents.

Mortagne, habitué au genre taciturne de celui qu'il regardait comme le plus dévoué de ses serviteurs, savait qu'il ne parlerait pas à moins qu'il ne le questionnât.

Aussi sans modérer le pas de son cheval, il toucha du bout de sa cravache l'épaule de l'Indien et lui dit:

— Tu as des nouvelles, Kalu?

Kalu fit de la tête un signe affirmatif.

— De quoi? de qui?

— La fille.

— La jeune et pâle villageoise! Tu l'as suivie comme je te l'avais recommandé? demanda Rodolphe avec vivacité.

Kalu fit signe que oui.

— As-tu découvert où elle demeure?

Le Javanais étendit la main par-dessus les arbres.

La chaumière, dit-il, est cachée par les chênes, à environ cent pas de la route, et à environ un demi-quart de lieue de l'abbaye.

J'y étais il y a seulement quelques minutes.

— Tu n'as pas été assez fou pour y entrer?

— Je les ai vues par la fenêtre.

— Elles?

Elle demeure avec sa mère, une veuve.

— Et tu as appris son nom?

— Pauline Fargeau. On me l'a dit dans le village.

— Est-ce tout ce que tu sais?

— Le bruit court qu'elle est sujette à des évanouissements qu'elle marche en dormant, qu'elle a des visions, et, en un mot, on croit qu'elle est destinée à mourir vite.

J'espère que non, murmura Mortagne, qui comprit au brusque silence de l'Indien, qu'il n'avait plus rien à lui dire. J'espère bien que non; du moins que cela n'arrivera pas avant que je m'en sois servi pour l'épreuve que je médite. Elle a le visage et le regard d'une somnambule. Je l'ai reconnu au premier coup d'œil.

Il s'adressa de nouveau au Javanais.

— Demain, dit-il, tu t'habilleras plus convenablement que tu ne l'es en ce moment, et tu te rendras chez cette veuve. Si tu ne peux inventer, pour cela, une excuse, je t'en trouverai une, moi. Informe-toi quels sont mes moyens d'existence, si elle a des parents ou des amis dans les environs. Tu m'entends?

Kalu indiqua d'un signe qu'il avait compris, et le silence ne fut pas rompu d'avantage jusqu'au moment où ils atteignirent un large bâtiment élevé sur une hauteur, et qui était surmonté de trois tourelles.

Ces tours remontaient au quatorze ou quinzième siècle. Elles étaient encore entourées d'un large fossé qui avait servi jadis à se protéger. Mais, comme nous l'avons dit, tout cela était à peu près démantelé et tombait en ruines.

C'était ce qu'on appelait la Tour de Mortagne, et tout ce qui restait à Rodolphe d'un héritage autrefois considérable.

Tout était calme et solitaire à l'entour; la mer n'était qu'à une faible distance de là, et les paysans du voisinage, qui ne partageaient aucunement les goûts de Rodolphe Mortagne pour ses

découvertes chimiques, se tenaient à l'écart. Il aurait suffi, d'ailleurs, pour les éloigner de ses domestiques étrangers qui, dans leur croyance, étaient désignés, rien que par leur couleur bronzée, pour être les agents du diable.

— Qui est-ce qui est dans la salle à manger ? demanda brusquement Rodolphe, en indiquant une fenêtre où apparaissait une lumière. Est-ce que j'aurais des visites à cette heure ?

— Un ami du maître, dit Kalu, avec cet air d'humble obéissance qui lui était ordinaire. Yagal ne l'aurait pas laissé entrer sans ordres.

Ils dépassèrent le fossé et entrèrent dans ce qui avait été jadis la cour de la tour.

Là Rodolphe descendit de cheval. Au même instant, le son d'une musique mélodieuse frappa ses oreilles.

Mortagne tressaillit et son front se contracta un instant. — On souhaite la bienvenue au maître, dit Kalu.

Un bras apparut à l'embrasure d'une fenêtre du premier étage. Ce bras se retira immédiatement, mais une petite fleur blanche tomba aux pieds de Rodolphe.

Celui-ci avait vu le bras et les bracelets qui l'ornaient, et qui brillèrent aux rayons de la lune.

Il murmura des mots intelligibles en se baissant pour relever la fleur.

Mais quelles que fussent les paroles qu'il avait prononcées, elles avaient été comprises par Kalu qui se tenait à quelques pas de son maître.

— C'est le lis blanc d'Ipsaka, dit l'Indien, et sa signification est : "Dévouement pour la vie !"

Rodolphe froissa la pauvre fleur dans sa main et passa le seuil de la porte, sans ajouter un mot et sans daigner jeter un regard derrière lui.

S'il s'était retourné, par hasard, il aurait eu lieu d'être grandement étonné.

La figure du Javanais, tout à l'heure immobile et impassible comme un masque de bronze, avait pris une expression extraordinaire.

Ses sourcils s'étaient rapprochés en se contractant, et un feu sauvage brillait dans ses yeux. Les lèvres relevées laissaient à découvert ses dents blanches comme l'ivoire.

Il n'avait plus rien de la face d'un homme. Il avait l'air d'un tigre, et d'un tigre prêt à se précipiter sur sa proie.

Au même instant, quelque chose brilla dans sa main. C'était une de ces terribles dagues dont se servent les Malais, et dont la lame a été trempée dans le poison de l'Upat. Cette arme est aussi mortelle que la morsure du serpent dont elle a la courbe.

Mais le bras prêt à se lever retomba. Les notes d'une musique étrange et sauvage qui flottaient dans l'air de la nuit avaient produit cet effet.

A mesure qu'il écoutait, Kalu perdait son expression de ferocité.

— Non, dit-il, en serrant la dague dans les larges plis de son vêtement de toile. Ce serait une mort trop facile. Il n'a pas assez souffert !

Et jetant les rênes du cheval aux mains d'un domestique, il traversa la cour, et ouvrant une petite porte dissimulée par l'un des arcs-boutants de la muraille, il entra dans la tour.

(A continuer.)

A VOINE DE NORVEGE A VENDRE.— Le soussigné offre en vente 50 minots de cette avoine récoltés à Ste. Anne l'été dernier, et supérieurs à celle achetée aux Etats-Unis.— Prix : le minot, \$5 ; 1/2 minot, \$3 ; 1/4 de minot, \$2.

7 avril 1870.

FIRMIN H. PROULX,
Editeur de la Gazette des Campagnes,
Ste. Anne de la Pocatière.

APPRENTIS TYPOGRAPHES DEMANDÉS

DEUX jeunes gens désirant apprendre la typographie trouveraient immédiatement de l'emploi à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes, en s'adressant à l'Editeur Propriétaire.

CORPORATION
DU
COMTE DE MONTMAGNY

UNE assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Montmagny, dûment convoquée par avis spécial donné à tous les membres du conseil par le préfet du dit Conseil Municipal, tenue à Montmagny, MERCREDI, le vingt-troisième jour du mois de Mars, de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix, à dix heures du matin, dans la Halle, lieu ordinaire des séances, conformément aux dispositions de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860 et de ses amendements.

A laquelle session, sont présents James Oliva, écuyer, maire de la Municipalité du village de Montmagny ; François Boulet, écuyer, maire de la Municipalité de la paroisse de St. Thomas ; Louis Amédée Beaubien, écuyer, maire de la Municipalité de la paroisse du Cap St. Ignace, Narcisse Beaudoin, écuyer, maire de la paroisse de St. Pierre de la Rivière du Sud ; Hypolite Morin, écuyer, maire de la paroisse de St. François Rivière du Sud ; Et Benjamin Roy, écuyer, maire de la paroisse de l'Assomption de Berthier.

Lesquels six maires forment un quorum du conseil présidé par James Oliva, écuyer, Préfet du dit conseil.

Le dit conseil, par les présentes, fait le règlement suivant :

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTMAGNY.

Règlement pour régler la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, et imposer une taxe sur les personnes en vendant et en détaillant.

1o. Qu'il soit ordonné et statué que le percepteur des droits de l'intérieur pour ce district n'accordera dans les limites de ce comté de licences pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, qu'aux personnes ou personnes munies d'un certificat du Conseil Municipal local dans les limites duquel elle ou elles résident.

2o. Que chaque conseil local ne pourra accorder un tel certificat qu'après que la personne ou personnes faisant application pour icelui n'aura payé entre les mains de son Secrétaire-Trésorier, en sus de toutes autres sommes qui peuvent être exigées par la loi, savoir :

1o. Pour tenir boutique ou auberge et vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes en quantité moindre que trois demiards, la somme de trente piastres courant.

2o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes à emporter et en quantité moindre de trois demiards à la fois la somme de vingt et une piastres courant.

3o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler en toute quantité seulement de la bière ale pale, de porter, la somme de douze piastres courant.

4o. Que chaque Conseil local fixera lui-même le nombre des licences qui pourront être accordées dans ses limites.

5o. Toutes sommes d'argent payées pour obtenir tel certificat, fera partie des fonds de chaque conseil local qui l'aura accordé.

Vrai extrait du Registre du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.

(Signé) JAMES OLIVA,
Préfet.

(Attesté) J. S. VALLÉE,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de Montmagny.
Montmagny, le 24 mars 1870.

A VENDRE A LA FERME-MODELE DE STE. ANNE

DEUX Taureaux, 1/2 Ayrshire, âgés de deux ans. Sept Veaux 1/2 Ayrshire, âgés de 2 à 6 semaines.

Conditions faciles. S'adresser à

Ste. Anne de la Pocatière, 31 mars 1870. J. ROY, C. P.

SOCIETE D'AGRICULTURE DE KAMOURASKA

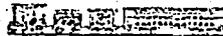
L'ETALON *Young Messenger* acheté par cette société à l'exposition provinciale de London, Haut-Canada, l'automne dernier, servira dans la saison prochaine aux conditions suivantes, savoir :

Pour les membres de la société, \$4 par saillie.
 Pour ceux qui ne le sont pas, mais qui résident dans le comté, \$8.

Pour ceux qui résident en dehors du comté, \$10.
 Une remise sera faite à ceux qui amèneront plusieurs juments. *Young Messenger* est, mi-sang, âgé de cinq ans. Il vient par son père du célèbre *Hamiltonian* et par sa mère de *Warrior* dont les descendants ont acquis une grande réputation.

La société d'agriculture de Kamouraska va rendre un grand service aux éleveurs de chevaux du comté. Ils s'empresseront sans doute de profiter de l'occasion qui leur est offerte à des conditions si faciles. Un bon cheval est toujours un article de grande valeur, soit que le propriétaire le destine à la vente, soit qu'il le garde pour son propre usage. Six piastres ne sont rien lorsqu'il s'agit de quadrupler la valeur d'un poulain.

S'adresser à
AUGUSTE CASGRAIN,
 Rivière-Ouelle.
 31 mars 1870.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les commissaires nommés pour la construction du chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ayant annulé les contrats pour les sections Nos. 5, 6 et 7, ils sont prêts à recevoir des soumissions pour de nouveaux contrats pour ces mêmes sections.

La section No. 5 est dans la Province de Québec, et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 2, quarante milles à l'Est de la Rivière du Loup, jusqu'au poteau du soixante-sixième mille, près de Rimouski, formant un parcours d'environ 26 milles.

La section No. 6 est dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 3, vis-à-vis Dalhousie, jusqu'au côté ouest du grand Chemin de la Malle, près du poteau du quarante-huitième mille, courant à l'Est de la Rivière Jacquet, formant un parcours d'environ 21 milles.

La section No. 7, est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de l'extrémité sud de la section No. 4, près de la Rivière Philippe, jusqu'à la station O, (étant auparavant la station Cinquante) au Lac Folly, formant un parcours d'environ 24 milles.

Les contrats pour les susdites sections devront être parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er juillet 1871.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour quatre autres sections de la ligne—

La section No. 17 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité est de la section No. 14, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la station No. 388, environ un mille en haut de la ligne de division entre les comtés de Rimouski et Bonaventure, formant un parcours d'environ 20 milles.

La section No. 18 sera dans la Province de Québec, et s'étendra à l'extrémité est de la section No. 17, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la station 380, près de *Clark's Brook*, formant un parcours d'environ 20 milles.

La section No. 19 s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 18, dans la Province de Québec, en descendant la vallée Matapédia jusqu'à sa sortie, et traversant de là la Rivière Restigouche jusqu'à la Station No. 370 à l'extrémité ouest de la section No. 3, dans la Province du Nouveau-Brunswick, formant un parcours d'environ 9½ milles, y compris le pont sur la Rivière Restigouche.

La section No. 20 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 10, dans la ville de Newcastle, sur le chemin de l'Isle Chaplin, traver-

sant de là les bras nord-ouest et sud-ouest de la Rivière Miramichi, et terminant à la station No. 320, environ un mille et trois quarts au sud du bras sud-ouest, formant un parcours d'environ six milles, y compris les ponts sur les bras de la Rivière Miramichi.

Les contrats pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20 doivent être parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er juillet 1872.

Les Plans et Profils, avec le Devis et les Stipulations du Contrat pour la section No. 7, seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur-en-chef à Ottawa, et aux bureaux des Commissaires à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean, et Halifax, le et après Lundi, le 11e jour d'Avril prochain; pour les sections Nos. 5 et 6 aux mêmes bureaux, le et après Mercredi le 20 Avril prochain; pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20, aux mêmes bureaux, le et après Mardi le 10e jour de Mai prochain.

Des soumissions cachetées pour les sections Nos. 5, 6 et 7, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial et marquées: "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures, P. M., Samedi le 7e jour de Mai prochain; et pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20, jusqu'à 7 heures, P. M., Mercredi le 25e jour de Mai prochain.

Des cautions pour l'exécution complète du contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
 Commissaires.

Bureau des Commissaires,
 Ottawa, 24 mars 1870.—7 avril 1870.



AVIS

UN Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, en date du 4 Février 1870, publié dans la *Gazette du Canada* du 12 du même mois, autorise le prélèvement de certains peages sur tout vaisseau s'arrêtant à ancon des quais ci-après nommés, et sur tous effets et marchandises qui seront déposés sur ces quais ou qui en seront enlevés, savoir: A Rimouski, Rivière-du-Loup, Rivière-Ouelle, Malbaie, Eboulements, P'telet, et Berthier.

F. BRAUN,
 Secrétaire.

Ottawa, 11 Mars, 1870.

Chemin de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Tous les jours		Train Mixte	
	Matin	Soir	Matin	Soir
Pointe-Lévi	9-00	4-00	11-00	5-00
Chaudière	9-10	4-15	11-10	5-10
Chaudière Chêne	9-25	4-30	11-25	5-25
St. Jean Chrysostôme	9-35	4-40	11-35	5-35
St. Jean	9-45	4-50	11-45	5-45
St. Charles	10-00	5-00	12-00	5-55
St. Valier	10-10	5-10	12-10	6-05
St. Pierre	10-20	5-20	12-20	6-15
St. François	10-30	5-30	12-30	6-25
St. Pierre	10-40	5-40	12-40	6-35
St. Jean	10-50	5-50	12-50	6-45
St. Pierre	11-00	6-00	1-00	6-55
St. Jean	11-10	6-10	1-10	7-05
St. Pierre	11-20	6-20	1-20	7-15
St. Jean	11-30	6-30	1-30	7-25
St. Pierre	11-40	6-40	1-40	7-35
St. Jean	11-50	6-50	1-50	7-45
St. Pierre	12-00	7-00	2-00	7-55
St. Jean	12-10	7-10	2-10	8-05
St. Pierre	12-20	7-20	2-20	8-15
St. Jean	12-30	7-30	2-30	8-25
St. Pierre	12-40	7-40	2-40	8-35
St. Jean	12-50	7-50	2-50	8-45
St. Pierre	1-00	8-00	3-00	8-55
St. Jean	1-10	8-10	3-10	9-05
St. Pierre	1-20	8-20	3-20	9-15
St. Jean	1-30	8-30	3-30	9-25
St. Pierre	1-40	8-40	3-40	9-35
St. Jean	1-50	8-50	3-50	9-45
St. Pierre	2-00	9-00	4-00	9-55
St. Jean	2-10	9-10	4-10	10-05
St. Pierre	2-20	9-20	4-20	10-15
St. Jean	2-30	9-30	4-30	10-25
St. Pierre	2-40	9-40	4-40	10-35
St. Jean	2-50	9-50	4-50	10-45
St. Pierre	3-00	10-00	5-00	10-55
St. Jean	3-10	10-10	5-10	11-05
St. Pierre	3-20	10-20	5-20	11-15
St. Jean	3-30	10-30	5-30	11-25
St. Pierre	3-40	10-40	5-40	11-35
St. Jean	3-50	10-50	5-50	11-45
St. Pierre	4-00	11-00	6-00	11-55
St. Jean	4-10	11-10	6-10	12-05
St. Pierre	4-20	11-20	6-20	12-15
St. Jean	4-30	11-30	6-30	12-25
St. Pierre	4-40	11-40	6-40	12-35
St. Jean	4-50	11-50	6-50	12-45
St. Pierre	5-00	12-00	7-00	12-55
St. Jean	5-10	12-10	7-10	1-05
St. Pierre	5-20	12-20	7-20	1-15
St. Jean	5-30	12-30	7-30	1-25
St. Pierre	5-40	12-40	7-40	1-35
St. Jean	5-50	12-50	7-50	1-45
St. Pierre	6-00	1-00	8-00	1-55
St. Jean	6-10	1-10	8-10	2-05
St. Pierre	6-20	1-20	8-20	2-15
St. Jean	6-30	1-30	8-30	2-25
St. Pierre	6-40	1-40	8-40	2-35
St. Jean	6-50	1-50	8-50	2-45
St. Pierre	7-00	2-00	9-00	2-55
St. Jean	7-10	2-10	9-10	3-05
St. Pierre	7-20	2-20	9-20	3-15
St. Jean	7-30	2-30	9-30	3-25
St. Pierre	7-40	2-40	9-40	3-35
St. Jean	7-50	2-50	9-50	3-45
St. Pierre	8-00	3-00	10-00	3-55
St. Jean	8-10	3-10	10-10	4-05
St. Pierre	8-20	3-20	10-20	4-15
St. Jean	8-30	3-30	10-30	4-25
St. Pierre	8-40	3-40	10-40	4-35
St. Jean	8-50	3-50	10-50	4-45
St. Pierre	9-00	4-00	11-00	4-55
St. Jean	9-10	4-10	11-10	5-05
St. Pierre	9-20	4-20	11-20	5-15
St. Jean	9-30	4-30	11-30	5-25
St. Pierre	9-40	4-40	11-40	5-35
St. Jean	9-50	4-50	11-50	5-45
St. Pierre	10-00	5-00	12-00	5-55
St. Jean	10-10	5-10	12-10	6-05
St. Pierre	10-20	5-20	12-20	6-15
St. Jean	10-30	5-30	12-30	6-25
St. Pierre	10-40	5-40	12-40	6-35
St. Jean	10-50	5-50	12-50	6-45
St. Pierre	11-00	6-00	1-00	6-55
St. Jean	11-10	6-10	1-10	7-05
St. Pierre	11-20	6-20	1-20	7-15
St. Jean	11-30	6-30	1-30	7-25
St. Pierre	11-40	6-40	1-40	7-35
St. Jean	11-50	6-50	1-50	7-45
St. Pierre	12-00	7-00	2-00	7-55
St. Jean	12-10	7-10	2-10	8-05
St. Pierre	12-20	7-20	2-20	8-15
St. Jean	12-30	7-30	2-30	8-25
St. Pierre	12-40	7-40	2-40	8-35
St. Jean	12-50	7-50	2-50	8-45
St. Pierre	1-00	8-00	3-00	8-55
St. Jean	1-10	8-10	3-10	9-05
St. Pierre	1-20	8-20	3-20	9-15
St. Jean	1-30	8-30	3-30	9-25
St. Pierre	1-40	8-40	3-40	9-35
St. Jean	1-50	8-50	3-50	9-45
St. Pierre	2-00	9-00	4-00	9-55
St. Jean	2-10	9-10	4-10	10-05
St. Pierre	2-20	9-20	4-20	10-15
St. Jean	2-30	9-30	4-30	10-25
St. Pierre	2-40	9-40	4-40	10-35
St. Jean	2-50	9-50	4-50	10-45
St. Pierre	3-00	10-00	5-00	10-55
St. Jean	3-10	10-10	5-10	11-05
St. Pierre	3-20	10-20	5-20	11-15
St. Jean	3-30	10-30	5-30	11-25
St. Pierre	3-40	10-40	5-40	11-35
St. Jean	3-50	10-50	5-50	11-45
St. Pierre	4-00	11-00	6-00	11-55
St. Jean	4-10	11-10	6-10	12-05
St. Pierre	4-20	11-20	6-20	12-15
St. Jean	4-30	11-30	6-30	12-25
St. Pierre	4-40	11-40	6-40	12-35
St. Jean	4-50	11-50	6-50	12-45
St. Pierre	5-00	12-00	7-00	12-55
St. Jean	5-10	12-10	7-10	1-05
St. Pierre	5-20	12-20	7-20	1-15
St. Jean	5-30	12-30	7-30	1-25
St. Pierre	5-40	12-40	7-40	1-35
St. Jean	5-50	12-50	7-50	1-45
St. Pierre	6-00	1-00	8-00	1-55
St. Jean	6-10	1-10	8-10	2-05
St. Pierre	6-20	1-20	8-20	2-15
St. Jean	6-30	1-30	8-30	2-25
St. Pierre	6-40	1-40	8-40	2-35
St. Jean	6-50	1-50	8-50	2-45
St. Pierre	7-00	2-00	9-00	2-55
St. Jean	7-10	2-10	9-10	3-05
St. Pierre	7-20	2-20	9-20	3-15
St. Jean	7-30	2-30	9-30	3-25
St. Pierre	7-40	2-40	9-40	3-35
St. Jean	7-50	2-50	9-50	3-45
St. Pierre	8-00	3-00	10-00	3-55
St. Jean	8-10	3-10	10-10	4-05
St. Pierre	8-20	3-20	10-20	4-15
St. Jean	8-30	3-30	10-30	4-25
St. Pierre	8-40	3-40	10-40	4-35
St. Jean	8-50	3-50	10-50	4-45
St. Pierre	9-00	4-00	11-00	4-55
St. Jean	9-10	4-10	11-10	5-05
St. Pierre	9-20	4-20	11-20	5-15
St. Jean	9-30	4-30	11-30	5-25
St. Pierre	9-40	4-40	11-40	5-35
St. Jean	9-50	4-50	11-50	5-45
St. Pierre	10-00	5-00	12-00	5-55
St. Jean	10-10	5-10	12-10	6-05
St. Pierre	10-20	5-20	12-20	6-15
St. Jean	10-30	5-30	12-30	6-25
St. Pierre	10-40	5-40	12-40	6-35
St. Jean	10-50	5-50	12-50	6-45
St. Pierre	11-00	6-00	1-00	6-55
St. Jean	11-10	6-10	1-10	7-05
St. Pierre	11-20	6-20	1-20	7-15
St. Jean	11-30	6-30	1-30	7-25
St. Pierre	11-40	6-40	1-40	7-35
St. Jean	11-50	6-50	1-50	7-45
St. Pierre	12-00	7-00	2-00	7-55
St. Jean	12-10	7-10	2	